DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/248 :
SPL OPUS- Modification de la délibération relative à la représentation de la Ville au sein des instances de la société

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, VAYABOURY Jean Patrick, TECHER Fabrice Louis, SARPEDON Jean François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-248-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/248 : SPL OPUS- Modification de la délibération relative à la représentation de la Ville au sein des instances de la société.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre détient 82 % du capital social de la SPL OPUS (Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud).

Par délibération du Conseil municipal **affaire n°2/19** en date du **15 avril 2026**, la Ville a procédé à la désignation de ses représentants au sein des instances de la SPL OPUS.

À ce titre, ont été désignés pour représenter la Ville au Conseil d'administration :

- Monsieur TAN Willy ;
- Monsieur VAYABOURY Jean Patrick ;
- Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo ;
- Madame NASSIBOU Guilaine.

Par cette même délibération, le Conseil municipal avait également présenté la candidature de Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL OPUS.

Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo ayant fait part de sa démission de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL OPUS, tout en demeurant représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de la société, il convient de modifier la délibération précitée en conséquence.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette démission et de présenter une candidature aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL OPUS.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL OPUS ;**
- **DE PRENDRE ACTE que Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo demeure représentant de la Ville de Saint-Pierre au sein du Conseil d'administration de la SPL OPUS ;**
- **DE MAINTENIR, en conséquence, la composition des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SPL OPUS comme suit :**

Monsieur TAN Willy ;
Monsieur VAYABOURY Jean Patrick ;
Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo ;
Madame NASSIBOU Guilaine ;

- **DE PRÉSENTER la candidature de Monsieur VAYABOURY Jean Patrick, représentant de la Ville au Conseil d'administration, aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la SPL OPUS ;**
- **D'AUTORISER Monsieur VAYABOURY Jean Patrick en cas de désignation par les instances compétentes de la SPL OPUS, à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société ;**
- **D'AUTORISER Monsieur VAYABOURY Jean Patrick, au titre de l'exercice de ces fonctions, à percevoir une rémunération mensuelle plafonnée à 2 000 € bruts, ainsi que les avantages en nature qui y sont liés, dans les conditions fixées par les instances compétentes de la société ;**
- **DE MAINTENIR l'ensemble des autres dispositions de la délibération n°2/19 en date du 15 avril 2026 qui ne sont pas modifiées par la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE LA RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740552-20261027-2026-6-248-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026